

Actualité Le Mans

mercredi 30 janvier 2008



[Les plaisanciers du Mans ne pourront sortir du port que lorsque les travaux sur deux barrages en aval auront débuté. Aucune date n'est communiquée. \(Photo prise lors des dernières crues, jeudi 17 janvier\). : Archives Ouest-France.](#)

Les bateaux bloqués au port jusqu'en... 2009

Les usagers du port sont bloqués au Mans. Ils pourront repartir dès que les travaux sur deux barrages auront commencé. Quand ? Mystère.

« J'ai un bateau anglais venu hiverner au port du Mans. Il ne pourra même pas repartir en 2008, peut-être même pas en 2009 ». Le capitaine du port du Mans est embêté. Il n'a aucune réponse à donner aux usagers du port, « **enclavés dans la ville** ». Depuis les deux effondrements, en novembre puis en décembre 2007, des rives à la suite de travaux effectués par le Département - au niveau du barrage de Chaoué et de celui de Spay - les propriétaires de bateaux sont au bout... du goulot. Ils sont entrés au Mans comme dans un entonnoir. « **La seule solution pour eux : repartir par la route, ce qui engendre des frais qu'ils ne peuvent pas supporter, seuls** », explique le capitaine. Comment imaginer le transport, par route, de l'ancienne péniche des scouts marins refaite à neuf par la chapelière Nelly Bichet pour y installer son atelier. Et descendue de Nantes après les travaux ? « **Nos projets sont bloqués. Car l'idée est de proposer mes chapeaux à Angers, à Nantes, le long de la Sarthe et de la Loire** », explique la modiste du Mans.

La seule marge de manoeuvres pour tous ces bateaux manœuvrés, maintenant, est de rejoindre l'écluse de Chaoué. À seulement une centaine de mètres du port.

« **Sur les écluses et chez les loueurs de bateaux, nous avons placardé un avis aux usagers** », précisent les services de la préfecture du Mans, qui interviennent, ici, au titre de la police de la navigation. La décision préfectorale est claire : « **L'écluse de Spay est infranchissable car le niveau d'eau est bas, suite à la rupture d'une digue. Et l'écluse de Chaoué est infranchissable car le bief est barré par une digue pour protéger le Perret très endommagé par la dernière crue** ». Barré jusque quand ? « **C'est maintenant au conseil général de faire les travaux** », dit-on en préfecture.

« **Nous ne pouvons rien faire tant que la police de la navigation en interdit l'accès avant le 1^{er} avril** », pointe Bernard Véron, directeur des réseaux au conseil général. « **On saura, néanmoins, fin février comment le fond de la rivière a évolué. Malgré les incidents survenus au moment des travaux, le projet final demeure. On supprime comme à Sablé les seuils fixes en béton des barrages par des clapets mobiles, qui s'abattent au fur et à mesure que l'eau monte.** » Les plaisanciers n'ont plus qu'à prendre leur mal en patience. Ou leur canne à pêche.

Thierry SOUFFLARD.